



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 6 juin 2019 — N° 51

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du débarquement des alliées en Normandie.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à M. Louis Levi « Tahagietagwa » Oakes, vétéran de la Deuxième Guerre mondiale.

Mme Dansereau (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Rues principales Verchères.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Joseph « Tino » Rossi pour sa contribution au développement du cyclisme.

M. Fitzgibbon (Terrebonne) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Carrefour familial des Moulins.

6 juin 2019

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner le développement du projet Le Village au Pied-du-Courant.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'événement Mercier-Ouest en fête.

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter trois membres du Comité de la Marche du rein, de Gaspé, primés par La Fondation canadienne du rein.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le 175^e anniversaire de la municipalité de Saint-Bernard.

Mme Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jacques Lévesque pour sa contribution au développement de l'industrie touristique de Charlevoix.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

6 juin 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport du ministre 2019 sur la mise en œuvre de la loi sur l'équité salariale.
(Dépôt n° 666-20190606)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 44 concernant le processus de révision des schémas d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté en lien avec les zones inondables, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 mai 2019 par Mme Nichols (Vaudreuil);

(Dépôt n° 667-20190606)

La réponse à la question écrite n° 47 concernant la négociation de la prochaine entente Québec-municipalités, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 14 mai 2019 par Mme Nichols (Vaudreuil);

(Dépôt n° 668-20190606)

La réponse aux questions écrites n° 50, 51 et 52 concernant le concept des maisons des aînés, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 15 mai 2019 par Mme Sauvé (Fabre).

(Dépôt n° 669-20190606)

Dépôts de pétitions

Mme Fournier (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 933 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection de l'eau de la rivière Richelieu.

(Dépôt n° 670-20190606)

6 juin 2019

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires, à deux reprises.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 5 juin 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant l'adoption du projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **139** en annexe)

Pour : **66** Contre : **49** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 12 est adopté.

L'Assemblée tient le vote reporté, le 5 juin 2019, sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, et M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, proposant l'adoption du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **140** en annexe)

Pour : **105** Contre : **10** Abstention : **0**

6 juin 2019

En conséquence, le projet de loi n° 19 est adopté.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.3 et 185 du Règlement, M. Legault, premier ministre, conjointement avec M. Arcand, chef de l'opposition officielle, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 75^e anniversaire du débarquement des forces alliées en Normandie;

QU'elle rende hommage à la bravoure, à l'héroïsme et aux sacrifices des militaires québécois qui ont contribué à la victoire contre le régime nazi;

QU'elle rappelle le devoir de mémoire et de conscience du Québec de ce combat pour la liberté en clamant d'une seule voix : *Je me souviens*.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les bouteilles d'eau; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

6 juin 2019

M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le mode de rémunération des médecins de famille; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Richard (Duplessis), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Jean Vanier, décédé le 7 mai 2019;

QU'elle salue la contribution exceptionnelle de M. Jean Vanier pour les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle;

QU'elle reconnaisse l'importance des valeurs humanistes transmises à travers le monde par l'organisme fondé par M. Jean Vanier, l'Arche;

QU'enfin, les membres de cette l'Assemblée observent une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le mode de scrutin; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

6 juin 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 6, Loi transférant au commissaire au lobbying la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale, soit adopté.

6 juin 2019

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 6 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.

Le débat terminé, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption du principe

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, propose que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit maintenant adopté.

6 juin 2019

Un débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme St-Pierre (Acadie) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans douze mois ».

À 15 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 16 h 01.

La motion de report est déclarée recevable.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint sur cette motion de report : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 35 minutes 21 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 58 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de Mme St-Pierre (Acadie).

6 juin 2019

À 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de report proposée par Mme St-Pierre (Acadie) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **141** en annexe)

Pour : **39** Contre : **62** Abstention : **0**

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Une liasse de documents concernant l'étude en commission du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

(Dépôt n° 671-20190606)

6 juin 2019

Le débat est ajourné au nom de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

À 22 h 30, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 7 juin 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

6 juin 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

(Vote n° 139)

POUR - 66

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Groulx)	(Champlain)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 49

Anglade (PLQ)	Fournier (IND)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Roy (PQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellette (IND)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Proulx (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	(Jean-Talon)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Richard (PQ)	
Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)	

6 juin 2019

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, et M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition :

(Vote n° 140)

POUR - 105

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (PLQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Jean-Talon)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Roy (PQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Melançon (PLQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (IND)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
	(Rimouski)	(Berthier)	

CONTRE - 10

Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

6 juin 2019

Sur la motion de report de Mme St-Pierre (Acadie) :

(Vote n° 141)

POUR - 39

Anglade (PLQ)	Ghazal (QS)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	LeBel (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	(Rimouski)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Proulx (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	(Jean-Talon)	
Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)	

CONTRE - 62

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Émond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)	Tremblay (CAQ)